

197 avenue des Vendéens – BP 231
50402 GRANVILLE Cedex

Tél. 02 33 91 38 60
Fax. 02 33 91 38 61
contact@granville-terre-mer.fr

www.granville-terre-mer.fr

Aux maires des communes de Granville
Terre et Mer

À Granville, le 4 mai 2021

Objet : Dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat

Réf : MP / RM / 2021 – 499

Affaire suivie par : MAURIN Raphaël / Service urbanisme / r.maurin@granville-terre-mer.fr

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Chers et chères concitoyens

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Granville Terre et Mer a pris fin le 31 mars 2021. Cette opération a connu un grand succès avec plus de quatre millions d'euros d'aides distribuées qui ont permis l'ouverture de centaines de chantiers d'amélioration énergétique, d'adaptation du domicile de personnes âgées, de sortie de vacance de logements insalubres etc. Des travaux ont été réalisés dans chacune des 32 communes composant Granville Terre et Mer, et je vous remercie d'avoir contribué au succès de ce dispositif en en assurant la publicité auprès de vos concitoyens.

Nos équipes travaillent déjà à la mise en place d'une nouvelle OPAH pour l'année 2022. En attendant cette nouvelle opération, le public peut s'orienter vers deux dispositifs mis en place par la collectivité :

- **Les permanences habitat**

Démarré le 5 mai, ce dispositif réservé aux personnes éligibles aux aides de l'ANAH (conditions de ressources) est animé par l'association SoliHa. Il dispense des informations générales sur l'amélioration de l'habitat, et aides à la constitution et au suivi des dossiers de demandes de subventions.

- **Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique**

Le déploiement de ce service va se traduire par l'ouverture d'un Espace Conseil FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). Cet espace conseil doit démarrer au début du mois de juillet. Le dispositif est ouvert à tous sans conditions de ressources. Il dispensera des informations relatives à la rénovation énergétique (isolation, remplacement d'un chauffage, etc.) ainsi que des informations sur les différentes aides mobilisables. L'animateur de l'Espace Conseil sera aussi en mesure d'accompagner et de suivre les chantiers de rénovation énergétique des particuliers.

Vous trouverez plus d'informations dans la fiche de synthèse ci-jointe, que je vous invite à faire suivre à vos équipes.

Le service urbanisme de Granville Terre et Mer, et particulièrement Raphaël MAURIN (r.maurin@granville-terre-mer.fr / 02 14 24 20 51) se tiennent à votre disposition pour toute question relative à ces dispositifs.

Bien cordialement,

à vous,

Le Vice-Président en charge de l'Habitat
Michel PEYRE

